

**Aux membres de
Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi**

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle
pour l'année financière 2018.

**Le 16 avril 2019, 19 h
Au Conservatoire de musique de Val-d'Or
Situé au 88 Rue Allard, Val-d'Or, Québec**

En tant que membre, vous pourrez :

- prendre connaissance du rapport annuel;
- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes);
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* qui se trouvent à la suite;
- élire les membres du conseil d'administration;
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour.

Modifications au Règlement intérieur de la Caisse

Les membres seront appelés à se prononcer sur des modifications du *Règlement intérieur de la Caisse* visant à modifier l'Annexe « A » « Conseil d'administration » de façon à :

- fusionner les groupes « B » et « C » actuels en un seul groupe « B-C », dont les administrateurs proviendront de l'ensemble des territoires actuels des groupes « B » et « C »;
- ajouter au territoire de ce nouveau groupe « B-C » le territoire non organisé de Lac Despinassy;
- retirer le secteur Vassan du territoire du nouveau groupe « B-C ».

Les membres seront également appelés à se prononcer sur des modifications du *Règlement intérieur de la Caisse* visant à modifier l'Annexe « A » « Conseil d'administration » de façon à ajouter au territoire du groupe « E » la municipalité de Rivière-Héva, les territoires non organisés Matchi-Manitou et Réservoir Dozois, la Réserve indienne Lac-Simon et l'établissement amérindien Kitcisakik.

Les membres seront également appelés à se prononcer sur des modifications du *Règlement intérieur de la Caisse* visant à modifier l'Annexe « A » « Conseil d'administration » de façon à ce que la nomenclature actuelle des groupes soit précisée, pour remplacer le terme « du secteur », actuellement utilisé de façon générale, par les appellations exactes reconnues par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le tout dans un souci de précision.

Les modifications au règlement prendront effet le 1^{er} janvier 2020.

Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.

Élections

4 postes seront à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, dont 2 pour le secteur de Val-d'Or -Malartic, 1 poste pour le secteur de Senneterre, Belcourt et Senneterre-Paroisse et 1 poste universel. Veuillez noter que conformément au *Règlement intérieur de la Caisse*, la période de mise en candidature s'est terminée le 28 février 2019 à 16 h.

Candidatures reçues pour les postes d'administrateurs pour cette assemblée :

Secteur Val-d'Or Malartic (Groupe E)	Secteur Senneterre, Belcourt et Senneterre Paroisse (Groupe A)	Poste suffrage universel
M. Benoît Turcotte	M. Michel Rochon	M. Mario Boutin
M. Stéphane Audy		M. Patrick Rancourt
Mme Patricia Boutin		
M. Louis Bourget		
M. René Boutin		
Mme Renée Dupéré		
M. Richard Genest		

Tous les membres de la Caisse
sont cordialement invités à participer à cette assemblée.

Signé le 25 mars 2019



Michel Rochon, secrétaire
Conseil d'administration